CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'AUMOND

Procès-verbal 10 décembre 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 10 décembre 2025 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis	Mme Ariane Guilbault
M. Gaétan Gagné	Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2025-12-A5358 **Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 00.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité

2025-12-A5359 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum
1.2 Ouverture de l'assemblée
1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025.

3. Comptes payables

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (Novembre 2025)

4. Administration

4.1. Dépôt et adoption des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2024
4.2. Inscriptions - Formations obligatoires pour les élus - Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)
4.3. Adoption du calendrier des séances 2026
4.4. Nomination - participation aux comités
4.5. Nomination maire suppléant
4.6. Nomination Substitue au maire à la MRC-de-la Vallée de la Gatineau
4.7. Subvention PAVL PPA-ES - Fin des travaux
4.8. Renouvellement contrat Entretiens Génératrice 2026 / Soumissions 7851-7852
4.10. FQM - Renouvellement de l'adhésion 2026
4.11 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires

5. Incendie et sécurité publique

5.1. Rapport SCRSI - Adoption du rapport d'activité concernant les actions du PLMO
5.2. Embauche d'un pompier volontaire
5.3. Inscription formation pompier 1

6. Voirie

7. Loisirs et culture

8. Hygiène du milieu et Environnement

9. Urbanisme, Développement et Industrie

9.1. Renouvellement Adhésion COMBEQ – Pascal Richard - cotisation annuelle de 380 $, taxes en sus

10. Varia

11. Maire et conseillers

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

2025-12-A5360 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité

3. Comptes payables

2025-12-A5361 **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 novembre 2025 totalisent 236 565.09 $ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : **100 935.16$**
Comptes payés : **93 457.96$**
Salaires : **42 171.97$**

Chèque ou prélèvement annulé :

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

4. Administration

2025-12-A5362 **Dépôt et adoption des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2024**

CONSIDÉRANT la présentation par Madame Marie-Claude Grondin des états financiers ainsi que du rapport du vérificateur pour l'exercice 2024, préparés par la firme Langevin Grondin, CPA Inc., et constatant leur conformité aux normes comptables en vigueur ;

IL EST RÉSOLU, d'adopter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice 2024, tels que présentés ;

Que ces documents soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'article 176.2 du Code municipal du Québec, et acheminés par voie électronique.

Proposée par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité

2025-12-A5363 **Inscriptions - Formations obligatoires pour les élus - Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)**

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit des obligations de formation pour les élus(es) ;

CONSIDÉRANT que certains membres du conseil municipal ont été récemment réélu(e)s et doivent compléter les formations obligatoires prévues par la loi ;

CONSIDÉRANT que la formation intitulée « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e) » est reconnue comme conforme aux exigences légales ;

IL EST RÉSOLU que tous les membres du conseil municipal ainsi que le maire soient inscrits à la formation obligatoire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité procède à l'achat unique des inscriptions pour ces participants au cout approximatif de 149.25 plus taxes

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité

2025-12-A5364 **Adoption du calendrier des séances 2026**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront le 2e mercredi et débuteront à 19h00 :

Date des séances ordinaires
Pour l'année 2026

JANVIER	14 janvier
FÉVRIER	11 février
MARS	11 mars
AVRIL	08 avril
MAI	13 mai
JUIN	10 juin
JUILLET	08 juillet
AOÛT	12 août
SEPTEMBRE	09 septembre
OCTOBRE	14 octobre
NOVEMBRE	11 novembre
DÉCEMBRE	09 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-12-A5365 **Nomination - participation aux comités**

CONSIDÉRANT nécessité d'assurer la représentation du conseil municipal sur les différents comités ;

IL EST RÉSOLU QUE les membres du conseil siègent comme suit sur les comités pour 2025 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE les nominations suivantes soient autorisées pour l'année en cours :

Administration, relations de travail & ressources humaines :	Mario Langevin, Président Anne Lévesque, Ariane Guilbault
Comité consultatif : d'urbaniste C.C.U.	Anne Lévesque, Présidente
Environnement :	Barry Ardis, Président
Loisirs et cultures :	Ariane Guilbault, Présidente Gaétan Gagné
Sécurité publique & Civile	Gaetan Gagné, Président Barry Ardis
Travaux publics & : Infrastructures	Mario Langevin, Président Gaétan Gagné, Barry Ardis, Anne Levesque, Ariane Guilbault
RIAM (substitut) :	Ariane Guilbault
MRCVG (substitut) :	Ariane Guilbault
Comité démolition :	Barry Ardis Gaétan Gagné Anne Lévesque

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité

2025-12-A5366 **Nomination maire suppléant**

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des fonctions de la maire et la gestion adéquate des opérations bancaires de la municipalité ;

IL EST RÉSOLU QUE :

- La conseillère Ariane Guilbault soit nommée à titre de mairesse suppléante ;
- Les signataires autorisés pour les effets bancaires soient désignés comme suit :
- Première signature : Vicky Tremblay-Régimbal ou Caroline Leruite
- Deuxième signature : Mario Langevin ou Ariane Guilbault

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité

2025-12-A5367 **Nomination d'un substitut pour la MRCVG**

Il est résolu que le conseil de la municipalité d'Aumond désigne la conseillère Ariane Guilbault à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la Gatineau.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité

2025-12-A5368 **Programme d'aide à la voirie locale – Dossier ETH98268**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aumond a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE le réseau routier visé par la demande d'aide financière est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés durant l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ainsi que les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes a été effectuée à la fin des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025, conformément aux exigences du programme ;

ATTENDU QUE le versement de l'aide est conditionnel à l'acceptation de la reddition de comptes par le ministre ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre procédera au versement en fonction de la liste des travaux, sans toutefois excéder le montant maximal d'aide indiqué dans la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été dûment déclarées ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de la Municipalité d'Aumond approuve les dépenses d'un montant de 35 295$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles, tels que décrits dans le formulaire V-0321, et reconnaît qu'en cas de non-respect des exigences du ministère des Transports du Québec, l'aide financière pourrait être résiliée.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité

2025-12-A5369 **Renouvellement contrat Entretiens Génératrice 2026 / Soumissions 7851-7852**

CONSIDÉRANT que la caserne incendie et le bureau municipal sont équipés de génératrices essentielles au maintien des services en cas de panne électrique ;

CONSIDÉRANT qu'un entretien régulier est nécessaire afin d'assurer leur bon fonctionnement et leur fiabilité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la soumission Drumco, numéros 7851-7852, pour l'entretien annuel des génératrices ;

CONSIDÉRANT que cette soumission répond aux besoins de la municipalité ;

IL EST RESOLU QUE la municipalité accepte la soumission de pour l'entretien des génératrices, soit :

- 593,27 $ taxes incluses pour la génératrice du bureau municipal ;

- 1 321,64 $ taxes incluses pour la génératrice de la caserne incendie.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité

2025-12-A5370 **FQM - Renouvellement de l'adhésion 2026**

Il est résolu, d'adhérer à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2026 au coût de 1298.75$ taxes incluses.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire et des conseillers La directrice générale procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus, tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums soit:

- Monsieur Mario Langevin, maire
- Monsieur Barry Ardis, conseiller siège no 1
- Madame Ariane Guilbault, conseillère siège no 2
- Monsieur Gaétan Gagné, conseiller siège no. 3
- Anne Levesque siège no 4

5. Incendie et sécurité publique

2025-12-A5371 **Rapport SCRSI - Adoption du rapport d'activité concernant les actions du PLMO**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie » ;

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant monsieur Cédrick Lévesque Plouffe a déposé le rapport annuel pour l'année 2025 pour adoption par le conseil ;

Il est résolu : QUE le conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité d'Aumond pour l'année 2025 et l'adopte tel que déposé ;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qui le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité

2025-12-A5372 **Embauche d'un pompier volontaire**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu le curriculum vitae de Monsieur Tony Roy pour le poste de pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT que sa candidature a été jugée satisfaisante par la direction du service incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU d'embaucher Monsieur Tony Roy à titre de pompier volontaire au sein de la brigade incendie d'Aumond.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité

2025-12-A5373 **Demande en formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence; Attendu qu'en avril 2023, le

gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

Attendu que la municipalité d'Aumond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'Aumond prévoit la formation de 1 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la Gatineau.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité

6. **Voirie**

7. **Loisir et culture**

8. **Hygiène du milieu et Environnement**

2025-12-A5374 **Renouvellement Adhésion COMBEQ – Pascal Richard - cotisation annuelle de 380 $, taxes en sus**

Il est résolu d'autoriser Pascal Richard à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec pour l'année 2026 au coût approximatif de 380 $ taxes en sus.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité

9. **Urbanisme, développement**

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers/conseillères**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

2025-12-A5375 **Levée de l’assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 32

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l’unanimité

Mario Langevin Maire	Vicky Tremblay-Régimbal Directrice générale Greffière-trésorière